

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure
codécision) [2018/0060\(COD\)](#)
Règlement

Procédure terminée, en attente de publication au Journal
officiel

13/12/2018 Décision d'entamer des négociations interinstitutionnelles
confirmée en plénière (Art. 69c)

Couverture minimum des pertes pour les expositions non performantes

Modification Règlement (EU) No 575/2013 [2011/0202\(COD\)](#)

Sujet
2.50.04 Banques et crédit
2.50.10 Surveillance financière

Priorités législatives
[Déclaration conjointe 2018](#)